

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS176

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 47, substituer à la référence :

« 19° »

la référence :

« 20° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel